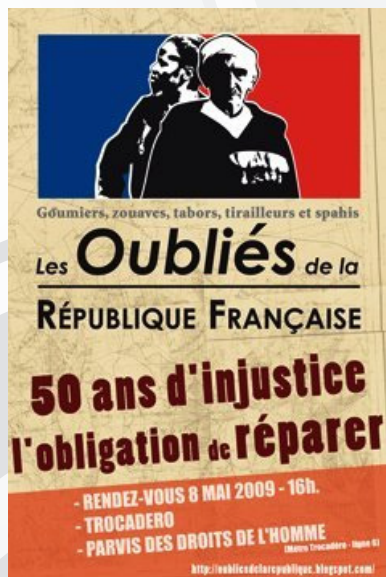


□ Parvis des droits de l'homme -
75016 Paris

Parvis des droits de l'homme



Situé à Paris, place du Trocadéro, le Parvis des droits de l'homme a reçu son nom en 1985, à l'initiative de François Mitterrand, Président de la République française.

Il entendait rappeler ainsi que c'est au Palais de Chaillot, sous le parvis du Trocadéro, que fut adoptée, le 10 décembre 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont un des rédacteurs principaux était M. René Cassin. À l'entrée du parvis, une dalle scellée en 1985 (lorsque le parvis fut renommé parvis des Droits de l'homme) proclame que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits » (article 1 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789).

Le 17 octobre 1987, à l'initiative du père Joseph Wresinski, une seconde dalle a été scellée à l'autre extrémité du parvis. Elle est ainsi rédigée : « Le 17

octobre 1987, des défenseurs des droits de l'homme et du citoyen de tous pays se sont rassemblés sur ce parvis. Ils ont rendu hommage aux victimes de la faim, de l'ignorance et de la violence. Ils ont affirmé leur conviction que la misère n'est pas fatale. Ils ont proclamé leur solidarité avec ceux qui luttent à travers le monde pour la détruire. Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré. Père Joseph Wresinski. »

L'inauguration de cette dalle est à l'origine de la création de la Journée mondiale du refus de la misère, célébrée chaque année le 17 octobre, et reconnue officiellement par l'Assemblée générale des Nations unies sous l'appellation de Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.